



Ville d'Esch-sur-Alzette

Esch-sur-Alzette, le 1<sup>er</sup> mars 2019

Au Collège des Bourgmestre et Echevins

Concerne : ordre du jour du Conseil Communal du 15 mars 2019 - Transactions immobilières

Par la présente, je vous sou mets le point suivant à mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal.

**Contrat de bail entre Madame Adelheid Feipel-Thiel et la Ville**

Madame Adelheid Feipel-Thiel met à disposition de la Ville des locaux dans un immeuble sis 120, rue de l'Alzette à L-4010 Esch-sur-Alzette, inscrit au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch-Nord, au lieu-dit « rue de l'Alzette » sous le numéro cadastral 1467/14244, moyennant un loyer mensuel de 4500,- EUR indexé et avances sur charges mensuelles de 100.- Eur.

Le bail prend fin au 15 novembre 2022. A terme, le bail est tacitement reconduit d'année en année.

Veillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Jessica Krebs  
Service Biens fonciers